



La Banque de Nouvelle-Écosse
 (« Banque Scotia »)
 Scotia Capitaux Inc.
 (« ScotiaMcLeod »),
 (« Placement direct
 ScotiaMcLeod (PDSM) »)
 (« TradeFreedom »)
 Placements Scotia Inc.
 La Société de fiducie Banque
 de Nouvelle-Écosse (« Trust Scotia »)

Autorisation de transfert de placements non enregistrés



CA56

N.B. : Les données inscrites sur ce formulaire peuvent être balayées par scanner et stockées par voie électronique. Veuillez écrire en majuscules dans les espaces prévus à cette fin et vous assurer que les renseignements fournis sont complets, exacts et lisibles par machine.

Identification du client

Nom de famille/de l'entreprise		Prénom(s)	
Adresse	Ville	Province	Code postal
Numéro(s) d'assurance sociale		Téléphone personnel	Téléphone professionnel

Renseignements sur l'institution destinataire

<input type="checkbox"/> Banque Scotia (réseau canadien de succursales) N° de courtier : 9629	<input type="checkbox"/> Placements Scotia Inc. N° de courtier : 7689	Numéro du compte/contrat du client Numéro du régime collectif (le cas échéant) Numéro du mandataire (le cas échéant) Nom du conseiller/directeur relationnel/RFCP Code du représentant (le cas échéant) Numéro du compte du courtier (ScotiaMcLeod et PDSM)	Scotia Capitaux Inc. <input type="checkbox"/> ScotiaMcLeod 40, rue King O. Code 81398 C.P. 4085, Succ. postale A Scotia Plaza Toronto (Ont.) M5W 2X6 <input type="checkbox"/> Placement direct ScotiaMcLeod Code 13938 C.P. 603 Toronto (Ont.) M1K 5C5 <input type="checkbox"/> TradeFreedom Code 51524 2001, rue McGill College Bureau 1319 Montréal QC H3A 1G1 N° de courtier : 9155 N° CLEAR STREAM : 52065 N° FINS : T085 N° DTC : 5011 CUID : SCOT
Adresse destinataire : Code ScotiaMcLeod et du Trust Scotia, Placements Scotia Inc.			
N° de tél. du contact :			
<input type="checkbox"/> Trust Scotia 40, rue King O., code 81398 C.P. 4085, Succ. postale A Scotia Plaza, Toronto (Ont.) M5W 2X6 N° FINS : T525 CUID : BNSC N° DTC : 4816 Code intermédiaire : BNSG			

Les avoirs destinés à des comptes gérés par **Gestion de placements Scotia Cassels Limitée** doivent être transmis à l'ordre du Trust Scotia.

Instructions du client à l'institution cédante

- CPG
 Fonds communs
 Autre

Nom de l'institution cédante	Nom du contact
Adresse	Téléphone
Par la présente, je vous autorise à transférer à l'institution destinataire mon compte actuellement détenu auprès de votre institution et j'autorise l'institution destinataire à recevoir ce compte, y compris tous les titres en compte et à découvrir et tout solde débiteur ou créditeur. L'institution destinataire doit livrer tous les titres à découvert contre paiement. Ces instructions sont soumises à l'approbation de mon compte par l'institution destinataire.	
Numéro de compte à l'institution cédante	Toutes monnaies <input type="checkbox"/> \$ CAN seulement <input type="checkbox"/> \$ US seulement <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>
Transfert : (cocher une seule case) <input type="checkbox"/> Totalité en biens (tel quel) <input type="checkbox"/> Totalité, au comptant* <input type="checkbox"/> Totalité*, au comptant et en biens (tel quel), selon indications ci-après ou liste ci-jointe <input type="checkbox"/> Partie* (selon indications ci-après ou liste ci-jointe)	

* Voir la déclaration en caractères gras figurant à la partie Autorisation du client ci-dessous.				RÉSERVÉ À L'INSTITUTION CÉDANTE
En biens	Au comptant	Montant du placement/Échéance	Symbole et/ou n° du titre ou du contrat	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Actions/Parts	Dollars	Description du placement		
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
En biens	Au comptant	Montant du placement/Échéance	Symbole et/ou n° du titre ou du contrat	NE PAS LIVRER AVANT LE
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Actions/Parts	Dollars	Description du placement		
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

Autorisation du client

Nota : Nous exigeons une copie de votre dernier relevé de compte.

Je demande par la présente le transfert de mon compte et des placements qui s'y trouvent, de la façon précisée ci-dessus. **Veillez annuler tous les ordres ouverts (ordres valables jusqu'à révocation, PRS, PÉA, etc.) liés à mon compte auprès de votre institution.**
 * Dans le cas d'un transfert au comptant, j'autorise la réalisation de la totalité ou d'une partie de mes placements, selon mes instructions. J'accepte d'acquitter tous les frais et rajustements applicables à ce transfert selon le document d'information. **Veillez retourner ce formulaire dûment rempli à l'institution destinataire dont l'adresse est indiquée ci-dessus.**

J'ai pris connaissance du document d'information au verso et j'autorise le transfert selon les instructions ci-dessus.		SIGNATURE GARANTIE <input type="checkbox"/> La Banque de Nouvelle-Écosse <input type="checkbox"/> Placements Scotia Inc. <input type="checkbox"/> Scotia Capitaux Inc. <input type="checkbox"/> La Société de fiducie Banque de Nouvelle-Écosse
Signature du titulaire du compte	Date	PAR :
Signature du cotitulaire du compte (le cas échéant)	Date	

DOCUMENT D'INFORMATION CONCERNANT LES TRANSFERTS

Dans le cadre de nos activités, nous nous efforçons constamment d'améliorer le service clientèle. Le présent document d'information est destiné à clarifier le processus de transfert. Nous vous recommandons de lire attentivement ce document avant d'apposer votre signature au recto à la rubrique AUTORISATION DU CLIENT. Pour obtenir tous autres renseignements après avoir pris connaissance de ce qui suit, veuillez vous adresser à un représentant de l'institution destinataire.

Quelle est la différence entre AU COMPTANT et EN BIENS?

Le terme AU COMPTANT signifie que tous vos avoirs qui ne sont pas déjà sous forme de liquidités doivent être convertis en argent, vendus, rachetés, etc. afin que le solde de votre compte puisse être transféré à l'institution destinataire en espèces ou par chèque.

AVIS IMPORTANT : SI VOUS AVEZ DEMANDÉ UN TRANSFERT AU COMPTANT, TOUS LES ORDRES SERONT EXÉCUTÉS AU COURS DU MARCHÉ. CES ORDRES AU MIEUX SERONT TRANSMIS APRÈS RÉCEPTION DE L'AUTORISATION DE TRANSFERT ET LES COMMISSIONS HABITUELLES LEUR SONT APPLICABLES. AFIN D'ACCÉLÉRER LE PROCESSUS, VOUS POUVEZ PASSER VOUS-MÊME VOS ORDRES AUPRÈS DE L'INSTITUTION CÉDANTE AU MOMENT DE LA SIGNATURE DE CETTE AUTORISATION DE TRANSFERT.

Le terme EN BIENS signifie que les avoirs en dépôt dans votre compte doivent être transférés tels quels. Qu'il s'agisse de placements ou de liquidités, ils seront transférés en l'état, c'est-à-dire sans changement, sous réserve que leur transfert soit autorisé.

Combien de temps faudra-t-il pour transférer mon compte?

Le temps requis pour transférer un compte varie suivant le type de placements en cause. Prière de noter que vos avoirs ne seront peut-être pas tous transférés en même temps.

Type de placements

Actions et obligations

Conformément aux règles actuelles de l'ACCOVAM, le transfert de tels placements demande habituellement 10 à 25 jours ouvrables à compter de la réception de l'autorisation par l'institution cédante, sous réserve des exceptions décrites ci-après. Les institutions qui ne sont pas membres de l'ACCOVAM peuvent se conformer à des règles similaires ou pas.

Fonds communs de placement

Pour transférer des parts de fonds communs d'autres institutions financières (système ATON), il faut 5 à 10 jours ouvrables à compter de la réception par l'institution destinataire des documents requis.

Certificats de placement garanti (CPG)

Souvent les Certificats de placement garanti (y compris les dépôts à terme) ne sont pas transférables EN BIENS (tels quels) avant leur échéance. La plupart des CPG peuvent être transférés au comptant à leur échéance. Comme il y a des exceptions, veuillez vérifier les conditions applicables auprès de l'institution émettrice du CPG.

Nota : Presque tous les CPG émis par le Groupe Banque Scotia sont immédiatement transférables EN BIENS entre les membres du Groupe.

Autres placements

De nombreux autres types de placement peuvent être non transférables, non remboursables ou susceptibles de ralentir le transfert du compte. Ces placements comprennent les titres hypothécaires, les valeurs étrangères et les obligations non transférables.

Transferts refusés

Une demande de transfert pourra être refusée par l'institution cédante pour un certain nombre de motifs, dont un solde qui ne couvre pas les frais exigibles ou un compte qui n'est pas en règle (à cause d'une insuffisance de marge, par exemple, ou d'une position à découvert). Si, pour quelque motif que ce soit, votre demande de transfert est refusée par l'institution cédante, celle-ci pourra retourner la demande non traitée à l'institution destinataire. Lorsque la situation du compte aura été régularisée, le processus de transfert pourra reprendre et l'institution cédante disposera alors de 10 à 25 jours ouvrables, à compter de la date de réception des documents nécessaires, pour procéder au transfert.

Combien me coûtera le transfert de mon compte?

Frais de transfert

De nombreuses institutions cédantes perçoivent de tels frais, dont le montant peut varier.

Glossaire :

ACCOVAM = Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières

CUID = Customer Unit Identifier (numéro d'identification unité client)

DTC = Depository Trust Company

FINS = Financial Institution Numbering System (numéro d'institution financière)

PÉA = Plan d'épargne automatique

PRS = Programme de retraits systématiques

Service clientèle

ScotiaMcLeod	Contactez votre conseiller en placements.	
Placement direct ScotiaMcLeod	Téléphone	1 800 361-6601
TradeFreedom	Téléphone	1 866 837-3336
Trust Scotia	Contactez le bureau de votre localité.	
Banque Scotia/Placements Scotia Inc.	Contactez votre succursale de la Banque Scotia.	